

LOCATION LONGUE DURÉE AUX PARTICULIERS

LES CLÉS POUR BIEN COMPRENDRE VOTRE CONTRAT

FICHE D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE



ARVAL
BNP PARIBAS GROUP

For the many journeys in life*

*Pour tous les trajets de la vie.



Découvrez la Location Longue Durée



Comment ça marche ?

Il s'agit d'une location opérationnelle, qui vous permet de ne payer que l'utilisation réelle du véhicule sous forme de loyers mensuels, en passant par une société spécialisée comme Arval pour le financement et la gestion de votre véhicule. Il ne s'agit ni d'une location avec option d'achat, ni d'une opération de crédit.



Quels avantages ?

Cette solution vous offre ainsi la possibilité de renouveler régulièrement votre véhicule sans vous soucier de sa revente. Arval restant propriétaire de celui-ci. Le contrat de location est déterminé en fonction de vos besoins de mobilité et est conclu pour une durée minimale de 25 mois et maximale de 60 mois.



Qui est éligible ?

- ✓ Toute personne titulaire d'un permis de conduire régulièrement délivré et en cours de validité.
- ✓ Et répondant aux conditions de solvabilité et aux procédures de connaissance et d'acceptation client.



Quelles prestations peuvent être associées ?



Maintenance

Entretien courant et intermédiaire, changement des pièces d'usure/défectueuses et, en inclusion, l'Assistance Plus.



Assistance Plus

Assistance au véhicule (dépannage/remorquage), au conducteur et à ses passagers qui bénéficient d'une assistance médicale, de frais d'hôtel et du rapatriement ou de la poursuite du voyage.



Pneumatiques

Remplacement des pneus usagers dans la limite du nombre souscrits et réparation suite à crevaison.



Assurance Perte Financière

Pour couvrir la somme restant due à Arval après imputation du règlement de votre compagnie d'assurance, en cas de vol ou de véhicule épave.



Pour commencer le trajet

Commandez

Assurez

Disposez

Arval achète le Véhicule de la motorisation et de l'énergie de votre choix (marque, couleur, équipements, options et accessoires) auprès du concessionnaire et/ou distributeur que nous aurons sélectionné pour vous. Vous choisissez la durée, le kilométrage, les Prestations adaptés à vos besoins, et précisez le lieu, la date de livraison, le département d'immatriculation souhaités sur le bon de commande.

ARVAL est tributaire des délais de livraison du fournisseur du Véhicule, ces délais pouvant prendre plusieurs mois à compter de la date de commande.

À NOTER

Une fois le contrat signé, vous ne bénéficiez pas d'un droit de rétractation, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation qui l'exclut pour les prestations de locations de voitures. Vous êtes donc engagé(e) auprès d'Arval dès la signature des conditions particulières, ces dernières valant bon de commande et engagement pour Arval auprès du fournisseur du véhicule.

Dans la mesure où la signature des conditions particulières vaut bon de commande nous souhaitons vous informer des sommes dues en cas d'annulation de commande :

Vous êtes redevable :	Si votre commande est	
	Annulable	Non Annulable
du remboursement des frais d'immatriculation <i>(si ces dépenses sont engagées)</i>	✓	✓
du remboursement des frais d'acheminement <i>(si ces dépenses ont été engagées)</i>	✓	✓
d'une somme forfaitaire égale au montant d'un loyer toutes taxes comprises hors prestations prévues aux conditions particulières (hors déduction d'un éventuel bonus écologique) à titre de frais de gestion,	✓	-
d'une indemnité d'annulation de commande équivalente à dix (10) mois de loyer toutes taxes comprises prévue aux conditions particulières (hors déduction d'un éventuel bonus écologique).	-	✓

Commandez

Assurez

Disposez

Avant la prise de livraison, assurez votre véhicule auprès d'un assureur notoirement solvable. Cette assurance devra couvrir au minimum :

- la responsabilité civile, accident en circulation et hors circulation, illimitée pour les dommages de toute nature causés aux tiers, à votre famille et au conducteur conformément aux dispositions de la loi du 27 février 1958 ;
- les dommages subis par le véhicule par suite notamment d'accident, vol, incendie, bris de glace, choc contre un corps fixe ou mobile, à concurrence de la valeur conventionnelle telle que définie dans les conditions générales ;
- la défense et recours et insolvabilité des tiers.
- Vous serez responsable des insuffisances de la couverture d'assurance ci-dessus mentionnée et ferez votre affaire personnelle de tous recours éventuels auprès de la compagnie d'assurance.

Commandez

Assurez

Disposez

Mise à disposition :

Vous avez un délai maximum de 10 à 30 jours, pour prendre rendez-vous, à compter de la réception de l'e-mail vous informant des lieux et modalités de mise à disposition du véhicule, passé ce délai vous supporterez (sauf cas de force majeure) :

- les frais de conservation du véhicule, ainsi que toute indemnité consécutive à la non prise de livraison.
- une indemnité correspondant à 1/30ème du loyer mensuel total figurant aux conditions particulières par jour de retard.

Livraison :

Pendant et après le rendez-vous :

- ✓ assurez-vous que tout est conforme à votre commande ;
- ✓ complétez et signez le procès-verbal de livraison en indiquant l'heure et la date ;
- ✓ envoyez le procès-verbal à Arval dans un délai de 48 heures suivant la livraison.



Ensuite pour accélérer...



Utilisez votre véhicule en étant responsable, jusqu'à sa restitution :

- du bon entretien du véhicule,
- du paiement des impôts, taxes et frais liés au véhicule y compris du contrôle technique dont le coût est pris en charge en cas de souscription à la prestation Maintenance,
- du paiement ou du remboursement à Arval de toute amende ou tous frais et honoraires de justice en cas de poursuites judiciaires liées à l'utilisation du véhicule,
- des risques de perte ou de vol, de défaillance mécanique consécutive à un sinistre,
- des visites et opérations techniques en cas de rappel de la voiture ou d'action technique mineure programmée par le constructeur,
- de la réparation de tous dommages causés par le véhicule, tant à lui-même qu'à des biens ou des personnes, de toutes dépenses en cas de tout recours auprès du constructeur.



Rechargez votre Véhicule électrique, le cas échéant, grâce à nos solutions de recharge :

En cas d'identification d'un besoin d'installation d'une borne électrique, Arval est en mesure de vous accompagner en vous orientant vers nos partenaires énergéticiens les plus adaptés à votre projet.



- **Recharge à l'extérieur :** grâce aux cartes fournies par le partenaire que vous aurez choisi, accédez partout en France aux bornes de recharge de son réseau.
- **Recharge à domicile :** prise renforcée, boîtier mural, il y a forcément une solution de recharge adaptée à votre utilisation que vous soyez propriétaire ou locataire, vivant en habitat individuel ou collectif. Nos partenaires énergéticiens vous accompagneront pour vos démarches, l'établissement d'un devis et l'installation.

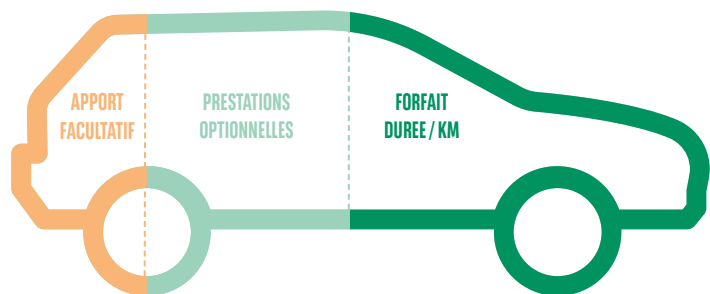


Maîtrisez votre budget grâce à :

un loyer mensuel fixe.

En contrepartie de la mise à disposition du véhicule, vous payerez jusqu'à la restitution du véhicule un loyer mensuel fixe qui est défini dès le début de votre contrat de location. Ce loyer est déterminé en fonction de la durée et du kilométrage que vous aurez choisis et des prestations que vous aurez éventuellement souscrites.

Vous avez la possibilité de réduire le montant des mensualités de votre location en versant un apport, le cas échéant, il sera investi en premier loyer majoré, et viendra s'ajouter à votre première échéance. Une fois investi, il ne sera pas récupérable.



UN LOYER MENSUEL FIXE

(correspondant à l'usage du véhicule et aux services choisis)

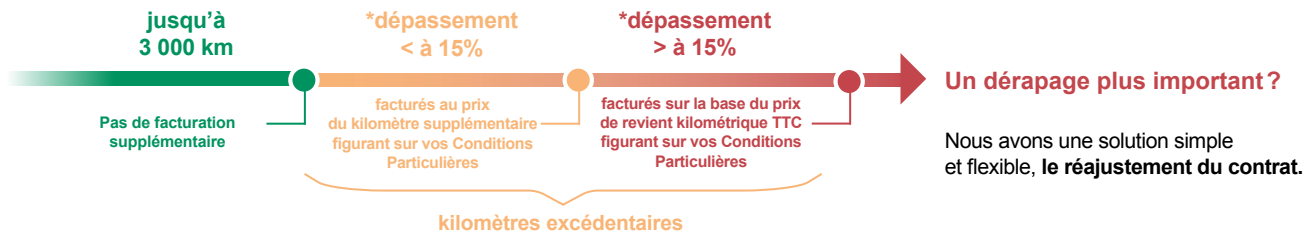
À NOTER

Vous ne pourrez bénéficier d'aucune remise, diminution du loyer, résiliation ou dommages et intérêts de la part d'Arval en cas de défaut de rendement, d'insuffisance technique du véhicule ou en cas de non-utilisation du véhicule quelle qu'en soit la cause (autre qu'un vice caché, d'un défaut de conformité ou d'un fait d'Arval).

Un contrat flexible et ajustable

Un petit dérapage kilométrique ?

Pas d'inquiétude votre contrat est flexible et autorise un **dépassement de 3000 kilomètres** :



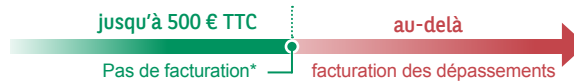
À NOTER

Grâce au suivi de votre usage et des kilomètres effectués, Arval pourra vous proposer un avenant aux conditions particulières de location tenant compte de votre rythme réel d'utilisation du véhicule.

Un accompagnement financier lors de la fin de contrat

Vivez une fin de contrat plus tranquille et concentrez vous sur le renouvellement de votre véhicule !

Votre contrat prévoit une franchise de 500€ TTC maximum pour couvrir les éventuels frais de dépréciation, entendus comme les dommages constatés au véhicule lors de sa restitution et qui déprécient sa valeur de revente. Par conséquent seuls les frais dépassant ce montant pourraient vous être facturés.



*Attention : Les bris de glace ainsi que l'état des pneumatiques ne sont pas pris en compte dans le cadre de cette franchise.



Enfin pour freiner avant de changer

Plusieurs façons d'aborder la fin de contrat, quels frais prévoir selon les cas :

À prévoir	Restitution au terme du contrat	Résiliation anticipée (à l'initiative d'Arval ou du locataire)	Restitution suite au décès du locataire
Restitution du véhicule à Arval.	✓	✓	✓
Indemnité de restitution anticipée dégressive. (dont le montant et les modalités sont détaillées aux conditions générales de location).	-	✓	-
Facturation des éventuels frais de dépréciation du véhicule évalués le cas échéant suite au procès-verbal contradictoire de restitution.	✓	✓	✓
Facturation d'éventuels frais de kilomètres excédentaires en cas de dépassement des 3000 premiers kilomètres de tolérance inclus dans votre contrat de location.	✓	✓	✓
Remboursement de l'aide de l'Etat perçue en cas de restitution avant vingt-quatre (24) mois de location d'un véhicule éligible au bonus écologique.	-	✓	-
Facturation des derniers loyers échus et des prestations rattachées, et de tous leurs accessoires, non réglées à la date de restitution.	-	✓	✓



La protection des données personnelles, traitées dans le cadre du contrat de location est régie par « la notice d'information sur la protection des données à caractère personnel » qui fait partie intégrante des présentes.





ARVAL SERVICE LEASE

Société Anonyme au capital de 66 412 800 €
immatriculée sous le n°352 256 424 RCS Paris
Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Siège administratif et commercial :
22, rue des Deux Gares - 92564 Rueil-Malmaison Cedex
Identifiant CE FR 68352256424 - ORIAS n° 07 022 411